



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUBUC  
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NO 21-363**

Avis public est donné que le « Règlement numéro 21-363 modifiant le règlement de Zonage le règlement de zonage no 15-288 à l'égard des dispositions applicables aux marges latérales et au déboisement dans la zone 114 R (développement rue des Péninsules) est en vigueur suivant la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté du Fjord du Saguenay en date du 8 juin 2021.

Lors d'une séance du conseil tenue le 7 juin 2021, le conseil de la municipalité de Bégin a adopté le règlement numéro 21-363 modifiant le règlement de Zonage le règlement de zonage no 15-288 à l'égard des dispositions applicables aux marges latérales et au déboisement dans la zone 114 R (développement rue des Péninsules).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter à l'Hôtel de Ville, 126 rue Brassard à Bégin, durant les heures normales de bureau.

Donné à Bégin ce 12<sup>e</sup> jour de juillet 2021.

  
Mireille Bergeron  
Secrétaire-trésorière et Directrice générale

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

*Je, soussignée, Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille vingt-et-un.*

  
Mireille Bergeron  
Secrétaire-trésorière et directrice générale